

Recyclage Enseignement Médical - Niveau I - REM1

Titre(s) visé(s)

Attestation de formation « recyclage enseignement médical - niveau I ».

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

Révision des acquis, de la pratique, dans un objectif d'opérationnalité.

Le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation, de donner les premiers secours, de réaliser les premiers gestes élémentaires, en cas d'accident ou de maladie à bord. Il (elle) sera également en mesure d'appliquer les règles d'hygiène et de prévention à bord.

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

Tout marin, à bord d'un navire armé avec rôle d'équipage, de J.B inférieure à 200 et ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes, désigné pour dispenser ou assurer la responsabilité des soins médicaux d'urgence à bord, en l'absence de médecin embarqué.

Tout marin titulaire d'un MEDICAL 1 arrivant à échéance et dont la formation a été suivie et attestée préalablement et nécessite d'être recyclée.

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575 ;

Avoir suivi, participé à la formation et avoir atteint la norme de compétence minimale requise.

Un contrôle de connaissances est réalisé en début et en fin de formation.

Durée, modalités, effectifs par session

8h, formation théorique (brefs rappels) et pratique (exercices et situations simulées).

Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique requis (trousses de secours, mannequins, défibrillateurs ...).

Possibilité de stage INTRA.

12 stagiaires (maximum).

Programme de la formation

Formation composée de 3 U.V. (unités de valeur) :

v U.V.- PSC1 (premiers secours civiques de niveau 1) de 4h.

v U.V.- HPR (Hygiène et prévention des risques) de 3h.

v U.V.- AMMCT1 (Aide médicale en mer – consultation télémédicale de niveau 1) de 1h.

Intervenant(s)(es)

Formateurs qualifiés, titulaires du brevet national des moniteurs de secourisme pour l'UV PSC1.

Formateurs(trices), infirmiers(ères) ou médecins habilité(e)s, pour les U.V. HPR et AMMCT1).